

Décision prise en juin pour le pont

Comme chaque année, c'est à la fin janvier qu'à lieu la cérémonie des vœux à Châtillon-sur-Loire. Lundi 25, une fois de plus, la salle du CSC était comble, avec un parterre de personnalités impressionnant. Le maire, Emmanuel Rat a rappelé les réalisations de l'année 2015 : le gymnase de la com-com qui permet de satisfaire des utilisateurs de plus en plus nombreux. La maison de santé pluridisciplinaire dont une partie est déjà occupée et bientôt en vitesse de croisière avec 14 professionnels et l'arrivée des médecins fin février. L'emprunt communal pour cette réalisation devant s'auto rembourser en quelques années grâce aux loyers payés par les occupants. Le camping et le port de plaisance ont doublé le nombre de nuitées enre-



Reconstruit sur les piles existantes ? Détruit et remplacé par un ouvrage d'art neuf ? Le Département n'a pas encore tranché.

gistrées.

Garder les piles ou changer la totalité

Malgré les réductions des dotations de l'État, il a été décidé de ne pas revoir

à la baisse les subventions des associations de même que les tickets sport et culture sont maintenus. Le minibus publicitaire arrive en fin de location et va être racheté par la municipalité, il continuera sa fonction actuelle dans les mêmes conditions. Marc Gaudet, vice président du conseil départemental en charge des bâtiments, routes et transports. Une fonction en prise directe avec le pont de Châtillon-sur-Loire, sujet de préoccupation primordiale pour les Châtillonnais. Marc Gaudet a donc résumé la situation à ce jour : les études se terminent et la commission votera en juin le choix des deux options possibles. Soit l'utilisation des piles du pont actuel

avec élargissement du tablier, soit un pont entièrement neuf en aval de quelques mètres de l'ancien.

Pendant le vin d'honneur qui a suivi, Marc Gaudet à la question sur le devenir du vieux pont si un nouveau était construit à côté, a répondu qu'il devra être détruit car même à vocation uniquement piétonnière, il faudrait le sécuriser et ensuite l'entretenir pour un coût beaucoup trop important. Un avis favorable des Bâtiments de France sera nécessaire, bien que le pont ne soit pas classé monument historique. Si la construction d'un pont neuf est choisie, le vieux pont disparaîtra du paysage. Nostalgie.

ALAIN BREUZÉ



Forte concentration de personnalités au premier rang